



Rapport annuel

au 31 décembre 2024

SOREA ISR DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE

Part E, Part F

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCPE de droit français

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

ORIENTATION DE LA GESTION

Le FCPE « SOREA ISR DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE » est classé en « FCPE Actions des pays de la zone euro ».

OBJECTIF DE GESTION ET STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCPE est double :

- chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance financière supérieure à 90 % de l'indice MSCI EMU (dividendes réinvestis) et ;
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) et en investissant dans des titres émis par des entreprises, sociétés ou associations solidaires.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le MSCI EMU est un indice « actions » calculé et publié par le fournisseur d'indices international MSCI Inc. (« MSCI »), représentatif des principales valeurs de la zone euro. Cet indice est publié en euro, dividendes réinvestis, cours de clôture.

Le FCPE est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence MSCI EMU. La gestion est discrétionnaire : les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi de l'OPC avec son indicateur de référence pourront être significatifs.

L'indicateur de référence est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence (MSCI) est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : www.msci.com.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le FCPE n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

STRATÉGIE UTILISÉE

Le choix des titres se fait en deux étapes : la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), et la seconde vise à sélectionner les titres dans le respect des contraintes du Label ISR.

1. Analyse des titres en portefeuille à l'aune de critères extra-financiers.

L'Univers d'Analyse est constitué des OPC ayant reçu le Label ISR français ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20 % de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination d'au moins 20 % des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90 % en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

La Société de Gestion adopte une gestion socialement responsable dans la sélection et le suivi des OPCVM et FIA composant le portefeuille du FCPE qui lui permettent d'accéder en majorité à la méthode de gestion ISR élaborée par LBP AM ou une société liée, ainsi qu'à d'autres approches, et de participer indirectement au financement des entreprises qui développent des services et produits pour répondre aux enjeux du développement durable ou qui ont les meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement, social ou de gouvernance. Le FCPE investit ainsi dans une sélection de fonds « ISR » qui financent des émetteurs (sociétés ou États) ou investissent dans des entreprises ayant les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale ou de gouvernance. Plus précisément, dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), les entreprises ne sont plus uniquement jugées sur leur capacité à générer du profit mais aussi sur leur aptitude à préserver les ressources naturelles pour les générations futures, améliorer les conditions de travail de leurs salariés et développer des relations équilibrées avec l'ensemble de leurs partenaires (clients, fournisseurs, actionnaires, société civile). Ces critères ne pouvant s'apprécier que sur le long terme, la gestion ISR s'inscrit dans une perspective de long terme.

a) **Stratégie ISR des OPC gérés par la Société de Gestion** – Pour chaque OPC qu'elle gère, la Société de Gestion définit un Univers d'Analyse à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon son analyse, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter. L'analyse réalisée par la Société de Gestion sur les titres en portefeuille des OPC qu'elle gère se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne.

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante: la gouvernance responsable, la gestion durable des ressources, la transition économique et énergétique et le développement des territoires. Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis au moyen d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

L'approche ISR des OPC gérés par la Société de Gestion peut être de deux sortes: une approche d'exclusion et une deuxième approche dite de « score moyen » telles que décrites ci-après:

- Approche d'exclusion (approche dite aussi « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion): après application des deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR de l'OPC.
- Approche dite de « score moyen » (approche dite aussi en amélioration de note, qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion): la construction du portefeuille permet d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles à l'OPC, à condition que la note moyenne extra-financière de l'OPC respecte la condition ci-dessus.

En tout état de cause, et quelle que soit l'approche retenue, conformément au Label ISR, le portefeuille des OPC labélisés gérés par la Société de Gestion est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics, et, le cas échéant, sur les OPC labélisés) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratèges macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

b) **S'agissant des OPC labellisés ISR gérés par d'autres sociétés de gestion**, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le FCPE et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

c) Enfin, le FCPE pourra également investir dans la limite de **10 % de la poche « OPC » dans des OPCVM et FIA non labélisés**, voire qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable.

2. Sur la base de l'Univers d'Analyse défini pour le FCPE, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

Le FCPE sélectionne à hauteur maximum de 95 % de l'actif des FIA ou OPCVM de droit français ou européens, domiciliés dans des pays de l'Union européenne dont dans la limite de 30 % de l'actif des ETF libellés en euro.

Ils sont sélectionnés en fonction de :

- de leur qualité de gestion (couple rendement / risque, c'est-à-dire la régularité de la surperformance par rapport à l'indice de référence, une volatilité relative limitée);
- de leur style de gestion (croissance, valorisation, équilibre entre grandes ou moyennes capitalisations).

Le FCPE peut également être investi à titre accessoire en OPCVM ou FIA monétaires dans le cadre de la gestion courante de la trésorerie.

La stratégie d'investissement de ce FCPE solidaire est également de sélectionner des titres de sociétés / entreprises / associations solidaires menant une politique active répondant à des critères sociaux (de réinsertion par l'emploi, par l'habitat, éducation, lutte contre l'exclusion). Le FCPE est donc constitué entre 5 à 10 % dans des titres (actions ou obligations) émis par des entreprises solidaires ou en titres assimilés en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail.

Le FCPE n'intervient pas directement sur les marchés dérivés.

Les titres sont sélectionnés :

- Pour au moins 90 % de l'actif net: parmi les OPC ayant reçu le Label ISR français;
- Pour moins de 10 % de l'actif net: parmi des OPC non labellisés, voire qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable.

En tout état de cause, le portefeuille du FCPE est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les OPC labellisés ISR) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- **Risque de perte en capital:** l'investisseur est averti du risque que la performance du FCPE ne soit pas conforme à ses objectifs et qu'une perte en capital n'est pas à exclure;
- **Risque actions:** en raison de la stratégie d'investissement du FCPE, le porteur est exposé au risque des actions de manière importante, le niveau d'investissement en actions de la zone Euro étant supérieure à 60 %. Le risque en actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative;
- **Risque de taux:** le porteur est exposé au risque de taux, à titre accessoire, sur les obligations émises par les entreprises solidaires: la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de hausse des taux;
- **Risque de crédit:** Le risque principal est celui du défaut de l'émetteur soit du non-paiement des intérêts et/ou du non-remboursement du capital. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque reste accessoire et limité aux obligations émises par les entreprises solidaires;
- **Risque discrétionnaire sur la sélection de valeurs:** le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. Il existe un risque que le FCPE ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants;
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme (au travers des OPCVM ou FIA sous-jacents).** Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCPE est investi;
- **Risque de contrepartie (au travers des OPCVM ou FIA sous-jacent):** il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille. La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative du portefeuille. Les opérations de prêts de titres exposent le fonds à un risque de contrepartie équivalent au prix de marché des titres sous-jacent. Les contreparties sélectionnées figurent sur une liste établie et revue semestriellement par la société de gestion sur la base d'une notation interne;

- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

COMPOSITION DU FCPE

Le FCPE investit au moins 90 % de son actif en une sélection de titres (directement ou indirectement) répondant à des critères d'investissement socialement responsables:

- entre 5 à 10 % dans des titres (actions ou obligations) émis par des entreprises solidaires ou en titres assimilés en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail;
- à hauteur maximum de 95 % de l'actif des FIA ou OPCVM de droit français ou européens, domiciliés dans des pays de l'Union européenne dont dans la limite de 30 % de l'actif des ETF libellés en euro.

Le FCPE se réserve la possibilité d'investir dans des fonds gérés par la Société de gestion ou une société liée.

INSTRUMENTS UTILISÉS

La description des catégories d'actifs et d'instruments financiers à terme dans lesquels le FCPE entend investir et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion.

■ Actions et titres de créance et instruments du marché monétaire:

Entre 5 à 10 % dans des titres (actions ou obligations) émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.443-3-1 du Code du travail ou par des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires et agréées en application de l'article L. 443-3-1 du Code du travail.

■ Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM ou FIA:

Le FCPE sélectionne à hauteur maximum de 95 % de l'actif des FIA ou OPCVM de droit français ou européens, domiciliés dans des pays de l'Union européenne dont dans la limite de 30 % de l'actif des ETF libellés en euro.

Le FCPE peut également être investi à titre accessoire en OPCVM ou FIA monétaires dans le cadre de la gestion courante de la trésorerie.

Le FCPE se réserve la possibilité d'investir dans des fonds gérés par la Société de gestion ou une société liée.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

Environnement

Au premier trimestre 2024, la politique monétaire est restée l'un des principaux points d'attention des investisseurs. Le statu quo, largement anticipé, de la Banque centrale européenne et de la Fed a été éclipsé par des spéculations sur leur futur calendrier de baisse des taux directeurs. Alors que les publications des statistiques ont montré que l'inflation ne baissait plus, la Banque centrale européenne a gardé les taux inchangés et a indiqué qu'elle resterait attentive à la progression des salaires et aux tensions géopolitiques. De son côté, la Fed a également fait part de sa volonté d'avoir des indicateurs supplémentaires sur le ralentissement de la hausse des prix pour entamer sa première baisse de taux. Par ailleurs, les conflits au Proche-Orient et les attaques en mer Rouge ont provoqué une forte hausse des prix du transport maritime. En fin de trimestre, les banquiers centraux ont communiqué des projections laissant entrevoir des baisses de taux au mois de juin prochain pour la Fed et la BCE. Ces éléments ont rassuré les investisseurs dont l'appétit pour le risque a augmenté. Du côté de la microéconomie, la saison des résultats a pris fin, et les marchés ont salué des profits dans l'ensemble largement supérieurs aux attentes, notamment pour les grandes entreprises européennes et américaines.

Au cours de deuxième trimestre 2024, la Banque centrale européenne s'est montrée rassurante en ouvrant la voie à une première baisse de ses taux directeurs en juin. Aux États-Unis, les dernières statistiques ont montré que l'inflation ne baisse plus, ce qui a provoqué une hausse de l'incertitude quant à la capacité de la Fed à baisser ses taux directeurs aussi rapidement et amplement que les investisseurs l'anticipaient. Ces divergences de trajectoire de politique monétaire ont renforcé la volatilité du marché obligataire. Côté géopolitique, le contexte fut un peu plus préoccupant. Début avril, les cours du pétrole ont fortement progressé à la suite de la montée des tensions entre Israël et l'Iran, avant de se dégonfler en fin de période, à la suite d'un apaisement des tensions au Moyen-Orient, mais l'incertitude demeure. En fin de trimestre, les investisseurs ont fait face à un regain de stress politique en Europe. La période d'incertitude ouverte en France à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale a installé un climat de nervosité, et a plombé le CAC 40® et les autres indices européens. L'écart entre le rendement de l'OAT française et celui du Bund allemand s'est fortement accentué. Du côté de la politique monétaire, la BCE a procédé, sans surprise, à une baisse de ses taux directeurs, tout comme ses homologues suisses et canadiennes. Outre-Atlantique, les statistiques ont montré des premiers signes de ralentissement de l'économie américaine, laissant entrevoir que la Fed pourrait assouplir sa politique monétaire dès l'automne.

Le troisième trimestre 2024 a été marqué par la baisse de l'incertitude politique en France post élections législatives, avec la potentielle formation d'un gouvernement de coalition ou technique. Aux États-Unis, les statistiques économiques du début de l'été ont renforcé la probabilité d'une prochaine baisse de taux de la Fed, ce qui apporté un fort soutien à la prise de risque des investisseurs. Sans surprise, la Banque centrale européenne a passé son tour lors de sa réunion de politique monétaire de juillet. Du côté de la microéconomie, la météo s'est un peu assombrie sur les marchés, avec la saison des résultats des entreprises qui a engendré quelques prises de profits sur certains titres assez chers, notamment dans le segment technologique, mais également dans les secteurs du luxe et de l'automobile à la suite de publications jugées décevantes. Aux États-Unis, la tentative d'assassinat sur D. Trump et l'abandon de la candidature de J. Biden, en juillet, ont rebattu les cartes en vue de la prochaine élection présidentielle américaine, et ont apporté quelques rotations sectorielles sur les marchés Outre-Atlantique. Au cours du mois d'août, le climat autour des marchés est devenu plus nerveux. La dégradation du marché de l'emploi aux États-Unis a alimenté la crainte d'un atterrissage brutal de l'économie, et le spectre du retour de l'inflation sur fond de tensions au Proche-Orient a ajouté son lot d'incertitudes. La perspective d'un changement de politique monétaire au Japon a engendré un débouclage violent des stratégies de portage. Ce cocktail détonnant a fait plonger les marchés d'actions, baisser les rendements obligataires, et augmenter fortement la volatilité. Mais ces sources de stress ont été très rapidement écartées après la publication de statistiques macroéconomiques et microéconomiques porteuses, et après l'intervention du président de la Banque centrale américaine fin août ouvrant la porte à un adoucissement de sa politique monétaire. En septembre, la Fed a ainsi baissé de 0,50 % ses taux directeurs, et fait des projections de baisses de taux substantielles supplémentaires au cours des prochains mois. Cela a été nettement salué en bourse sur les deux rives de l'Atlantique. Du côté de la macroéconomie, l'inflation est restée sous contrôle aux États-Unis et en zone euro. En fin de trimestre, les imposantes mesures prises par Pékin pour soutenir la croissance et relancer le secteur immobilier ont eu pour effet un rebond spectaculaire des marchés chinois, et de manière indirecte une hausse des marchés exposés à la consommation chinoise, comme le luxe en Europe.

Le quatrième trimestre 2024 a été riche en actualité financière et économique. Du côté de la macroéconomie, les statistiques en début de période ont montré que la trajectoire de l'inflation était sous contrôle aux États-Unis et en zone euro, mais la santé des économies mondiales a été plus mitigée, avec des données décevantes en Europe face à une économie américaine toujours vigoureuse. La réunion de la Banque centrale européenne de septembre s'est conclue par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs, ce qui, bien que largement anticipé, a été salué par les investisseurs. L'extension du conflit au Proche-Orient a cependant continué d'inquiéter. Du côté des entreprises, la saison des résultats a globalement rassuré, même si des prises de profits ont ponctué des publications jugées décevantes, notamment dans les secteurs du luxe et de l'automobile. Mais c'est surtout l'issue incertaine, à quelques jours du scrutin, de l'élection présidentielle américaine qui a alimenté la volatilité sur la période, ce qui s'est reflété par de fortes tensions sur le marché obligataire américain. Dès le début du mois de novembre, l'élection claire et nette de Donald Trump, dont le programme économique devrait engendrer des baisses d'impôts ainsi que la dérégulation dans certains secteurs, a provoqué un fort intérêt pour les entreprises américaines, déjà favorisées par une économie dynamique. À l'inverse, la perspective de nouvelles surtaxes douanières américaines pour les entreprises européennes et chinoises exportatrices a assombri leur parcours boursier. La réunion de la Fed s'est conclue, sans surprise, par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs. En Chine, les nouvelles mesures annoncées par les autorités ont déçu les investisseurs du fait de l'absence de plan de relance de la consommation. Du côté de la géopolitique, l'extension de la guerre entre la Russie et l'Ukraine a continué d'inquiéter, alors que des pourparlers de trêve au Proche-Orient ont eu tendance à rassurer les marchés. Lors du dernier mois de l'année, les marchés ont continué de s'ajuster à l'élection de Donald Trump et ses déclarations laissant entrevoir de nouveaux conflits commerciaux. Du côté de la politique monétaire, les dernières réunions de l'année de la Banque centrale européenne et de la Fed se sont conclues par une nouvelle baisse de 0,25 % de leurs taux directeurs. Mais la Banque centrale américaine a refroidi les marchés après ses déclarations quant au fait que le rythme des baisses de 2025 serait bien moins accommodant qu'anticipé, alors même que l'inflation ne baisse plus assez aux États-Unis, et que l'application du programme du président américain fraîchement élu pourrait être assez inflationniste. Le scepticisme autour de la situation politique en France et en Allemagne a soutenu le manque de visibilité. Et de manière générale, l'incertitude macroéconomique, géopolitique et fiscale n'a pas contribué à raviver la prise de risque des investisseurs à l'approche de la trêve des confiseurs.

Gestion du portefeuille

Le FCPE « SOREA ISR DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE » est classé en « FCPE Actions des pays de la zone euro ». Son objectif de gestion est double : chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance financière supérieure à 90 % de l'indice MSCI EMU (dividendes réinvestis) et mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Au cours de l'exercice, la structure du portefeuille a évolué afin que la partie 'cœur' du portefeuille soit principalement constituée des OPC 'FÉDÉRIS ISR EURO' et 'LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO'.

Au sein de la partie 'satellite' du portefeuille, nous avons marqué notre préférence pour les actions de type 'croissance' à travers l'OPC 'TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR', et pour les actions de type 'value' à travers l'OPC 'TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR'.

Au cours de l'exercice, nous avons diminué, puis soldé notre allocation sur les actions françaises en cédant nos positions sur l'OPC 'LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE'.

Au cours du premier semestre de l'exercice sous revue, nous avons réduit, puis soldé notre diversification sur les actions de petites et moyennes capitalisations boursières à travers les ETF 'ISHARES EURO STOXX MID CAP' et 'LYXOR MSCI EMU SMALL CAP DR'.

Pour l'ajustement tactique de l'exposition en actions du portefeuille, nous avons investi sur les ETF 'AMUNDI MSCI EMU ESG LDRS SEL ETF' et 'BNPP MSCI EMU ESG FTD MIN TE ETF'.

En tant que fonds solidaire, le FCPE « SOREA ISR DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE » investit entre 5 % et 10 % de son actif dans des titres émis par des entreprises solidaires. Le fonds a maintenu sa position dans l'organisme solidaire « FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME ».

Le FCPE « SOREA ISR DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE » ayant le label ISR, le poids des OPC labellisés ISR investis à son actif est resté à un niveau compris entre 90 % et 100 % de l'actif net du portefeuille.

Au 31 décembre 2024, le portefeuille était constitué de 8 OPC et un titre solidaire.

PERFORMANCES

L'indice de référence est 90% MSCI EMU dividendes nets réinvestis + 10% indice euro neutre

Performances	Fonds – Part F	Indice de référence	Performances	Fonds – Part E	Indice de référence
Sur 1 an	7,28 %	8,54 %	Sur 1 an	7,83 %	8,54 %
Sur 3 ans	11,58 %	12,71 %	Sur 3 ans	13,26 %	12,71 %
Sur 5 ans	41,36 %	34,30 %	Sur 5 ans	44,97 %	34,30 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
AMUNDI MSCI EMU ESG LEADERS FP EUR	4 341 425,15	4 958 881,30	9 300 306,45
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	3 769 734,85	3 774 625,84	7 544 360,69
TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR I	1 969 396,08	3 911 130,62	5 880 526,70
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I	3 693 836,13	1 926 811,80	5 620 647,93
FEDERIS ISR EURO MH	2 328 298,88	2 035 824,41	4 364 123,29
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R	456 877,53	2 923 979,64	3 380 857,17
OSTRUM SRI MONEY 6M E(C) EUR	1 656 461,00	1 592 624,06	3 249 085,06
BNP P MSCI EMU ESG FLT MINTE GT EUR	1 091 281,22	845 040,64	1 936 321,86
ISHARES MSCI EMU SML-C ACC GT EUR	850 252,35	882 281,10	1 732 533,45
TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR I	1 175 134,49	—	1 175 134,49

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 115,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 115,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 99,75 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM: www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice appliqués sur le fonds sont de 0,007243 %.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan actif (Devise: EUR)	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	768,900.00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	768,900.00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	10,951,496.97
OPC	10,951,496.97
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Loans	-
Autres	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	11,720,396.97
Créances et comptes d'ajustement actifs	21,601.20
Comptes financiers	3,884.49
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	25,485.69
TOTAL ACTIF I+II	11,745,882.66

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	-
Capital	10,937,699.12
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	796,933.56
Capitaux propres I :	11,734,632.68
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	11,734,632.68
Passifs éligibles :	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	11,249.98
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	11,249.98
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	11,745,882.66

Compte de résultat (Devise: EUR)	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	-
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	633.34
Sous-total Produits sur opérations financières	633.34
Charges sur opérations financières	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-549.94
Sous-total charges sur opérations financières	-549.94
Total Revenus financiers nets (A)	83.40
Autres produits :	-
Frais pris en charge par l'entreprise	448.20
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	11,558.71
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	-
Frais de gestion de la société de gestion	-64,114.23
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-52,107.32

Compte de résultat (Devise: EUR)	Exercice 31/12/2024
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	-52,023.92
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	3,323.64
Sous-total Revenus nets I = C + D	-48,700.28
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-
Plus et moins-values réalisées	1,776,039.02
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-854.77
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	1,775,184.25
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-138,106.39
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	1,637,077.86
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-759,037.63
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-759,037.63
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-32,406.39
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-791,444.02
Acomptes :	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	796,933.56

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCPE est double :

- chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance financière supérieure à 90 % de l'indice MSCI EMU (dividendes réinvestis) et ;
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) et en investissant dans des titres émis par des entreprises, sociétés ou associations solidaires.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	24,972	29,650	26,736	30,836	33,082
Actif net (en k EUR)	14,610.97	14,504.64	12,636.29	13,118.17	11,678.68
Nombre de titres					
Parts C	585,078.2791	489,185.8046	472,629.1399	425,414.9180	353,019.4282

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins- valeurs réalisées nettes	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Distribution unitaire sur revenus nets	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)	-	-	-	-	-
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	4.44	4.01	2.91	1.80	4.61
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.11	-0.12	-0.07	-0.07	-0.13

(*) «Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. «L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.»

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	25,837	30,837	27,945	32,391	34,926
Actif net (en k EUR)	146.82	77.98	80.54	95.68	55.96
Nombre de titres					
Parts C	5,682.3983	2,528.6748	2,882.1816	2,953.8909	1,602.1307

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins- valeurs réalisées nettes	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Distribution unitaire sur revenus nets	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)	-	-	-	-	-
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	4.59	4.16	3.03	1.89	4.85
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-	0.01	0.06	0.07	0.02

(*) «Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. «L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.»

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes:

Valeurs mobilières

Les titres cotés: à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une SICAV), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C.: à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF: à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Frais de fonctionnement et de gestion

Part E

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE (porteur) / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac)	Actif net	0.16% TTC Taux maximum	FCPE
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.50% TTC Taux maximum	Entreprise
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2.70% TTC Taux maximum	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

Part F

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE (porteur) / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.66% TTC Taux maximum	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2.70% TTC Taux maximum	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion du FCPE en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex: procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCPE.

Frais de recherche

- 0.01 % TTC maximum de l'actif net.

Rétrocession de frais de gestion

Une dotation est calculée, à chaque calcul de valeur liquidative, sur la base d'un taux communiqué par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part E Capitalisation pour la part F

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part E Capitalisation pour la part F

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	13,213,855.43
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	1,921,857.40
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-4,365,202.85
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-52,023.92
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1,775,184.25
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-759,037.63
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	11,734,632.68

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Exercice 31/12/2024
	Nombre de titres
Catégorie de classe F (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	57,429.2028
Nombre de titres rachetés	129,824.6926
Catégorie de classe E (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	395.6034
Nombre de titres rachetés	1,747.3636
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
QS0011128053	F	Capitalisation	EUR	11,678,675.47	353,019.4282	33,082
QS0011197322	E	Capitalisation	EUR	55,957.21	1,602.1307	34,926

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Fr	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif			Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	768.90	768.90	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif			Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	768.90					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par niveau maturité			Décomposition par de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

- Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
ACTIF					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3.88	-	-	-	3.88
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
HORS-BILAN					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	3.88

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

- Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
ACTIF					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3.88	-	-	-	-
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
HORS-BILAN					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	3.88	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	Néant
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	-

Au 31 décembre 2024, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1291098827	BNPP EASY MSCI EMU ESG FILTD MIN TE 9IL	BNP Paribas Asset Management Luxembourg	Actions	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	235,896.64
FR0007045950	FEDERIS ISR EURO MH	LBP AM	Actions de pays de la zone euro	France	EUR	3,027,533.72
FR0011524370	LBPAM ISR ACTIONS VALUE EURO 13D	LBP AM	Actions de pays de la zone euro	France	EUR	1,169,055.94
FR0010914069	LBPAM ISR ACTNS FOCUS EURO-I	LBP AM	Actions de pays de la zone euro	France	EUR	4,923,704.39
FR0010392951	OSTRUM SRI CASH M	Natixis Investment Managers International	Actions de pays de la zone euro	France	EUR	358,515.04
FR0010799007	OSTRUM SRI MONEY 6ME	Natixis Investment Managers International	Actions de pays de la zone euro	France	EUR	65,895.48
FR0011525534	TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR 13D	LBP AM	Actions de pays de la zone euro	France	EUR	1,170,895.76
TOTAL						10,951,496.97

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2024
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	21,601.20
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	21,601.20
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	4,545.00
Autres créditeurs divers	803.25
Provision pour risque des liquidités de marché	-
Honoraires CLC à la charge du Fonds	134.07
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	16.53
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	5,751.13
Frais de gestion de la garantie	-
Frais d'assurance décès	-
Frais de conseil	-
Commissions d'entrées rétrocédées	-
Versements en cours de répartition	-
TOTAL DES DETTES	11,249.98

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe F (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	1,360.81	0.01
Frais de gestion administrative	62,295.53	0.50
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe E (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	9.69	0.01
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	179.28	0.20
Frais de gestion financière	268.92	0.30
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	11,558.71	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/12/2024
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	10,291,189.81
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-48,746.12
Sommes distribuables au titre du revenu net	-48,746.12
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-48,746.12
Total	-48,746.12
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,629,294.20
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	1,629,294.20
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1,629,294.20
Total	1,629,294.20
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	45.84
Sommes distribuables au titre du revenu net	45.84
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	45.84
Total	45.84
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	7,783.66
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	7,783.66
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	7,783.66
Total	7,783.66
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				768 900,00	6,55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				768 900,00	6,55
FONCIERE HABITAT ACT NOM	5 126,00	150,00	EUR	768 900,00	6,55
Immobilier et logement					
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				10 951 496,97	93,33
OPCVM				10 951 496,97	93,33
BNPP EASY MSCI EMU ESG FILTD MIN TE 9IL	15 896	14,84	EUR	235 896,64	2,01
FEDERIS ISR EURO MH	1 539,21	1 966,94	EUR	3 027 533,72	25,80
LBPAM ISR ACTIONS VALUE EURO 13D	89	13 135,46	EUR	1 169 055,94	9,96
LBPAM ISR ACTNS FOCUS EURO-I	187	26 329,97	EUR	4 923 704,39	41,96
OSTRUM SRI CASH M	34	10 544,56	EUR	358 515,04	3,06
OSTRUM SRI MONEY 6ME	6	10 982,58	EUR	65 895,48	0,56
TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR 13D	206	5 683,96	EUR	1 170 895,76	9,98
Créances				21 601,20	0,18
Dettes				-11 249,98	-0,10
Autres comptes financiers				3 884,49	0,03
TOTAL ACTIF NET			EUR	11 734 632,68	100,00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total		-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		—	—	—
Options				
Sous total		—	—	—
Swaps				
Sous total		—	—	—
Autres instruments				
Sous total		—	—	—
Total		—	—	—

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	11,720,396.97
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	25,485.69
Autres passifs (-)	11,249.98
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	11,734,632.68

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

Bilan actif

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations Nettes	–	–
Dépôts	–	–
Instruments financiers	13 187 781,65	12 686 017,86
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	–	–
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Actions et valeurs assimilées	962 400,00	990 254,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	962 400,00	990 254,00
Obligations et valeurs assimilées	–	–
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Titres de créances	–	–
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	–	–
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	–	–
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Titres d'organismes de placement collectif	12 225 381,65	11 695 763,86
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	12 225 381,65	11 695 763,86
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	–	–
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	–	–
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	–	–
Autres organismes non européens	–	–
Opérations temporaires sur titres	–	–
Créances représentatives de titre reçus en pension	–	–
Créances représentatives de titres prêtés	–	–
Titres empruntés	–	–
Titres donnés en pension	–	–
Autres opérations temporaires	–	–
Instruments financiers à terme	–	–
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Autres opérations	–	–
Autres Actifs: Loans	–	–
Autres instruments financiers	–	–
Créances	19 446,60	36 299,02
Opérations de change à terme de devises	–	–
Autres	19 446,60	36 299,02
Comptes financiers	16 642,63	2 272,31
Liquidités	16 642,63	2 272,31
TOTAL DE L'ACTIF	13 223 870,88	12 724 589,19

Bilan passif

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres	–	–
Capital	12 469 974,29	11 363 766,44
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	–	–
Report à nouveau (a)	–	–
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	774 385,74	1 388 268,44
Résultat de l'exercice (a,b)	-30 504,60	-35 202,02
Total capitaux propres		
(= Montant représentatif de l'actif net)	13 213 855,43	12 716 832,86
Instruments financiers	–	–
Opérations de cession sur instruments financiers	–	–
Opérations temporaires sur titres	–	–
Dettes représentatives de titres donnés en pension	–	–
Dettes représentatives de titres empruntés	–	–
Autres opérations temporaires	–	–
Instruments financiers à terme	–	–
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	–	–
Autres opérations	–	–
Dettes	9 973,70	7 756,33
Opérations de change à terme de devises	–	–
Autres	9 973,70	7 756,33
Comptes financiers	–	–
Concours bancaires courants	–	–
Emprunts	–	–
TOTAL DU PASSIF	13 223 829,13	12 724 589,19

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières	–	–
Produits sur actions et valeurs assimilées	21 696,51	16 687,32
Produits sur obligations et valeurs assimilées	–	–
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	–	–
Produits sur titres de créances	–	–
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	–	–
Produits sur instruments financiers à terme	–	–
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	680,17	75,61
Produits sur prêts	–	–
Autres produits financiers	–	–
TOTAL I	22 376,68	16 762,93
Charges sur opérations financières	–	–
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	–	–
Charges sur instruments financiers à terme	–	–
Charges sur dettes financières	–	-121,19
Autres charges financières	-723,85	-697,87
TOTAL II	-723,85	-819,06
Résultat sur opérations financières (I + II)	21 652,83	15 943,87
Autres produits (III)	–	–
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-54 848,75	-50 163,60
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (*)	-448,82	-386,88
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-33 195,92	-34 219,73
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	2 691,32	-982,29
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	–	–
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-30 504,60	-35 202,02

(*) Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise sont donnés pour information et ne rentrent pas en compte dans les calculs du compte de résultat.

1. Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié. La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes:

Valeurs mobilières

Les titres cotés: à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une SICAV), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C.: à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF: à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Titres non cotés:

Dans le contexte économique actuel, il est rappelé que conformément à la réglementation, la revalorisation des actions non cotées composant votre FCPE est établie au moins une fois par an et chaque fois qu'un événement ou une série d'événements sont susceptibles de conduire à une évolution substantielle de la valeur des actions de l'entreprise. Cette valorisation a été mise à jour le 05/06/2012.

Frais de gestion

■ Frais à la charge du fonds:

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion:

- 0.16 % TTC maximum pour la part E, sur la base de l'actif net (CAC)
- 0.66 % TTC maximum pour la part F, sur la base de l'actif net

■ Frais à la charge de l'entreprise:

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion:

- 0.50 % TTC maximum pour la part E, sur la base de l'actif net

COMMISSIONS INDIRECTES

Commission de souscription indirecte: Néant

Commission de rachat indirecte: Néant

Frais de recherche

- 0.01 % TTC maximum de l'actif net pour la part E
- 0.01 % TTC maximum de l'actif net pour la part F

En l'absence de compte spécifique prévu par la réglementation, ces frais seront enregistrés dans la rubrique "autres charges financières" dans le compte de résultat.

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Une dotation est calculée et provisionnée à chaque valeur liquidative et sera ajustée trimestriellement ou à une autre périodicité.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Part E: Capitalisation

Part F: Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part E: Capitalisation

Part F: Capitalisation

Annexe

La ventilation par nature des souscriptions et rachats de parts intervenus pendant l'exercice est présentée dans un tableau distinct de l'annexe.

Le tableau comprend les lignes « Autres Souscriptions » et « Autres rachats » qui correspondent pour l'essentiel au montant net des opérations de régularisation effectuées par le teneur de compte.

Evolution de l'actif net

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	12 716 832,86	14 582 616,68
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	2 760 733,12	2 717 470,41
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-4 170 670,89	-3 202 923,91
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	857 887,51	1 735 691,30
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-28 866,16	-425 386,08
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-34,50	-4 648,80
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1 111 169,41	-2 651 767,01
Différence d'estimation exercice N	1 686 947,67	575 778,26
Différence d'estimation exercice N-1	-575 778,26	-3 227 545,27
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-33 195,92	-34 219,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	13 213 855,43	12 716 832,86

Ventilations des souscriptions / rachats (*) (**)

	29/12/2023	30/12/2022
SOUSCRIPTIONS	2 760 733,12	2 717 470,41
Réserve spéciale de participation	681 783,32	725 702,49
Intéressement	1 168 675,60	990 395,63
Versements volontaires	250 337,95	323 689,75
Comptes Epargne Temps	28 097,88	38 892,12
Congés payés	–	–
Abondement	631 814,45	635 674,19
Versements en apport de titres	–	–
Intérêts de retard sur RSP ou intéressement	–	–
Transferts en provenance de CCB	–	–
Transferts provenant d'autres fonds	–	32,95
Transferts provenant d'autres sociétés de gestion	–	3 053,71
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	–	–
Frais de premier investissement à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	–	–
Autres	23,92	29,57
Extourne de rachats	–	–
Commissions d'entrée à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	–	–
Commission d'entrée à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	–	–
RACHATS	-4 170 670,89	-3 202 923,91
Remboursements	-1 959 447,49	-1 176 668,96
Remboursements en titres	–	–
Transferts vers CCB	–	–
Transferts vers d'autres fonds	-2 313 502,43	-2 035 476,12
Transferts vers d'autres sociétés de gestion	-5 572,23	-10,90
Frais de tenue de compte	-1 431,60	-1 098,56
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	–	–
Droits de sortie à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	–	–
Autres	109 282,86	10 330,63
Extourne de souscriptions	–	–
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	–	–
Droits de sortie à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	–	–

(*) Données non auditées par le commissaire aux comptes.

(**) Données fournies par les teneurs de compte et non issues de la comptabilité.

3. Compléments d'information

Complément d'information 1

	29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	–
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	–
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	–
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	–
Actions	–
Titres de taux	–
OPC	10 835 996,51
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	–
Swaps (en nominal)	–
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	–
Titres pris en pension	–
Titres empruntés	–

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	29/12/2023
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe F (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	93 407,8582
Nombre de titres rachetés	140 622,0801
Catégorie de classe E (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	155,8629
Nombre de titres rachetés	84,1536
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	–
Commissions de rachat acquises à l'OPC	–
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	–
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	–

Frais de gestion

	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe F (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	–	–
Honoraires CLC en montant (TTC)	1 350,39	0,01
Frais de gestion administrative	67 712,08	0,50
Frais de gestion financière	–	–
Autres frais	–	–
Frais de gestion garantie	–	–
Frais de conseil	–	–
Frais d'assurance décès	–	–
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	–	–
Frais de gestion administrative	–	–
Frais de gestion financière	–	–
Autres frais	–	–

Complément d'information 2

	29/12/2023	
Catégorie de classe E (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	8,89	0,01
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	179,55	-
Frais de gestion financière	269,27	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	14 222,61	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	–
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	–
Déposit euros	–
Déposit autres devises	–
Collatéraux espèces	–
Valorisation des achats de devises à terme	–
Contrevaleur des ventes à terme	–
Autres débiteurs divers	19 446,60
Coupons à recevoir	–
TOTAL DES CREANCES	19 446,60
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	–
Déposit autres devises	–
Collatéraux espèces	–
Provision charges d'emprunts	–
Valorisation des ventes de devises à terme	–
Contrevaleur des achats à terme	–
Frais et charges non encore payés	3 189,07
Autres créditeurs divers	678,14
Provision pour risque des liquidités de marché	–
Honoraires CLC à la charge du Fonds	119,50
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	–
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	5 986,99
Frais de gestion de la garantie	–
Frais d'assurance décès	–
Frais de conseil	–
Commissions d'entrées rétrocédées	–
Versements en cours de répartition	–
TOTAL DES DETTES	9 973,70

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	29/12/2023
Actif	
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	–
Actions cotées	–
Actions non cotées	–
Obligations non cotées	–
Obligations cotées	–
Titres de créances	–
Obligations et valeurs assimilées	–
Obligations indexées	–
Obligations convertibles	–
Titres participatifs	–
Autres Obligations et valeurs assimilées	–
Titres de créances	–
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	–
Bons du Trésor	–
Autres TCN	–
Autres Titres de créances	–
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	–
Autres actifs : Loans	–
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	–
Actions	–
Obligations	–
Autres	–
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	–
Actions	–
Autres	–
Autres opérations	
Taux	–
Actions	–
Autres	–

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	–	–	–	–
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	–	–	–	–
Obligations	–	–	–	–
Titres de créances	–	–	–	–
Obligations et valeurs assimilées	–	–	–	–
Titres de créances	–	–	–	–
Opérations temporaires sur titres	–	–	–	–
Autres actifs: Loans	–	–	–	–
Comptes financiers	–	–	–	16 642,63
Passif				
Opérations temporaires sur titres	–	–	–	–
Comptes financiers	–	–	–	–
Hors-bilan				
Opérations de couverture	–	–	–	–
Autres opérations	–	–	–	–

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	–	–	–	–	–
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	–	–	–	–	–
Obligations	–	–	–	–	–
Titres de créances	–	–	–	–	–
Obligations et valeurs assimilées	–	–	–	–	–
Titres de créances	–	–	–	–	–
Opérations temporaires sur titres	–	–	–	–	–
Autres actifs: Loans	–	–	–	–	–
Comptes financiers	16 642,63	–	–	–	–
Passif					
Opérations temporaires sur titres	–	–	–	–	–
Comptes financiers	–	–	–	–	–
Hors-bilan					
Opérations de couverture	–	–	–	–	–
Autres opérations	–	–	–	–	–

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
Dépôts	–
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	
Obligations non cotées	–
Obligations cotées	–
Titres de créances	–
Actions cotées	–
Actions non cotées	–
Actions et valeurs assimilées	–
Obligations et valeurs assimilées	–
Titres de créances	–
Titres d'OPC	–
Opérations temporaires sur titres	–
Autres actifs: Loans	–
Autres instruments financiers	–
Créances	–
Comptes financiers	–
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	–
Opérations temporaires sur titres	–
Dettes	–
Comptes financiers	–
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	–
Autres opérations	–

Au 29 Décembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Affectation des résultats

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	–	–
Résultat	-30 732,83	-35 377,46
Total	-30 732,83	-35 377,46
Affectation		
Distribution	–	–
Report à nouveau de l'exercice	–	–
Capitalisation	-30 732,83	-35 377,46
Total	-30 732,83	-35 377,46
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	–	–
Distribution unitaire	–	–
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	–	–
provenant de l'exercice N-1	–	–
provenant de l'exercice N-2	–	–
provenant de l'exercice N-3	–	–
provenant de l'exercice N-4	–	–

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	–	–
Plus et moins-values nettes de l'exercice	768 792,92	1 379 512,49
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	–	–
Total	768 792,92	1 379 512,49
Affectation		
Distribution	–	–
Plus et moins-values nettes non distribuées	–	–
Capitalisation	768 792,92	1 379 512,49
Total	768 792,92	1 379 512,49
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	–	–
Distribution unitaire	–	–

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	–	–
Résultat	228,23	175,44
Total	228,23	175,44
Affectation		
Distribution	–	–
Report à nouveau de l'exercice	–	–
Capitalisation	228,23	175,44
Total	228,23	175,44
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	–	–
Distribution unitaire	–	–
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	–	–
provenant de l'exercice N-1	–	–
provenant de l'exercice N-2	–	–
provenant de l'exercice N-3	–	–
provenant de l'exercice N-4	–	–

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	–	–
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 592,82	8 755,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	–	–
Total	5 592,82	8 755,95
Affectation		
Distribution	–	–
Plus et moins-values nettes non distribuées	–	–
Capitalisation	5 592,82	8 755,95
Total	5 592,82	8 755,95
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	–	–
Distribution unitaire	–	–

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	23,403	24,972	29,650	26,736	30,836
Actif net (en k EUR)	20 416,54	14 610,97	14 504,64	12 636,29	13 118,17
Nombre de titres					
Parts C	872 387,9118	585 078,2791	489 185,8046	472 629,1399	425 414,9180
Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	–	–	–	–	–
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Distribution unitaire sur résultat	–	–	–	–	–
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire (*)	–	–	–	–	–
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	2,03	4,44	4,01	2,91	1,80
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-0,10	-0,11	-0,12	-0,07	-0,07

(*) «Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. «L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.»

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	24,092	25,837	30,837	27,945	32,391
Actif net (en k EUR)	277,14	146,82	77,98	80,54	95,68
Nombre de titres					
Parts C	11 502,7721	5 682,3983	2 528,6748	2 882,1816	2 953,8909
Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
(y compris les acomptes) (en EUR)					
Crédit d'impôt unitaire (*)	-	-	-	-	-
personnes physiques (en EUR)					
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	2,09	4,59	4,16	3,03	1,89
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-	-	0,01	0,06	0,07

(*) «Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. «L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.»

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 29 DÉCEMBRE 2023

Désignation des valeurs	Quantité	Cours	Devise	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				962 400,00	7,28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				962 400,00	7,28
FONCIERE HABITAT ACT NOM	6 416,00	150,00	EUR	962 400,00	7,28
Titres d'OPC				12 225 381,65	92,52
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays					
Etats membres de l'Union européenne				12 225 381,65	92,52
AMUNDI MSCI EMU ESG LEADERS	2 163	275,44	EUR	595 766,55	4,51
FEDERIS ISR EURO MH	1 406,21	1 818,65	EUR	2 557 403,82	19,35
ISHARES EURO STOXX MID	6 197	63,80	EUR	395 376,66	2,99
LBPAM ISR ACT FOCUS FRANCE-R	33 782	66,41	EUR	2 243 462,62	16,98
LBPAM ISR ACTNS FOCUS EURO-I	122	23 823,81	EUR	2 906 504,82	22,00
LBPAM TRESORERIE-M	35	10 157,32	EUR	355 506,20	2,69
LIF MSCI EMU SC DD SHS-DIST-DISTRIBUTION	1 174	339,22	EUR	398 241,93	3,01
TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR 13D	533	5 202,85	EUR	2 773 119,05	20,99
Créances				19 446,60	0,15
Dettes				-9 973,70	-0,08
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				16 642,63	0,13
TOTAL ACTIF NET			EUR	13 213 897,18	100,00

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : SOREA ISR DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 969500OSXJ3EBGQEYT20

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI☒ NON

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____%

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 0% d'investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif social

☒ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La stratégie de gestion du Produit Financier visait à investir dans d'autres OPC, gérés ou non par la Société de Gestion, dont au moins 90% doivent avoir obtenu le Label ISR français¹. Trois catégories d'OPC pouvaient être sélectionnés par la Société de Gestion :

1. Fonds ISR gérés par la Société de Gestion : la Société de Gestion met en œuvre sa méthodologie GREaT. De manière générale, la démarche ISR de la gestion des OPC gérés par la Société de Gestion visait à identifier les émetteurs qui :
 - Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
 - Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse reposait sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
 - Gestion durable des Ressources
 - Transition Énergétique
 - Développement des Territoires
2. Fonds ISR externes : la Société de Gestion sélectionne des OPC labélisés ISR. Des disparités d'approche sur l'ISR pouvaient exister entre celles retenues par la Société de Gestion et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. La Société de Gestion privilégiait néanmoins la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.
 3. Fonds non ISR : aucune caractéristique environnementale et/ou sociale n'était promue

L'actif du Produit Financier visait un investissement entre 5 et 10 % en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ou en parts de fonds de capital investissement ou en titres émis par des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail. Il s'agit pour l'essentiel d'entreprises et d'associations qui permettent de favoriser le retour à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion professionnelle, en renforçant les fonds propres des entreprises solidaires et des associations d'utilité sociale.

¹ Ou un label équivalent respectant les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Investissements dans des OPC appliquant des critères ESG dans la sélection de leurs investissements	Le Produit Financier visait à investir à hauteur de 90% minimum d'OPC ayant reçu le label ISR français ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/12/2024 Le Produit Financier était investi à hauteur de 100% dans des OPC ayant reçu le label ISR ou un label équivalent.
Investissement dans l'économie sociale et solidaire	Le Produit Financier visait un investissement entre 5% et 10% de son actif net dans des titres émis par des entreprises solidaires mettant en oeuvre une politique active en faveur de l'emploi et de l'insertion sociale. Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/12/2024, le produit financier était investi à hauteur de 6,54% de son actif net dans des titres émis par des entreprises solidaires.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Investissement dans des OPC labélisés ISR

	2023	2022
Part des investissements en OPC labélisés ISR	93,99%	92,21%

Investissement dans l'économie sociale et solidaire

	2023	2022
Part des investissements dans des entreprises solidaires	7,28%	7,79%

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable, le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

— Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒

Oui

1. Pour les investissements réalisés dans des OPC ISR gérés par la Société de Gestion :

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion² ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ; et
- la politique d'engagement actionnarial et de vote³.
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite>.

2. Pour les investissements réalisés dans des OPC ISR gérés par une autre société de gestion :

La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité était assurée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La Société de Gestion a privilégié les investissements dans des OPC qui mettaient en œuvre une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité par les fonds sous-jacents peuvent être trouvées dans les rapports annuels desdits fonds.



Non

² Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

³ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I	OPC		41,91%	France
FEDERIS ISR EURO MH	OPC		25,77%	Euroland
TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR I	OPC		9,97%	Euroland
TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR I	OPC		9,95%	France
HABITAT ET HUMANISME SOINS	Titres solidaires		6,54%	France
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités		3,05%	France
BNP P MSCI EMU ESG FLT MINTE GT EUR	OPC		2,01%	Luxembourg
OSTRUM SRI MONEY 6M E(C) EUR	Autres et Liquidités		0,56%	France
EURO	Autres et Liquidités		0,24%	

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

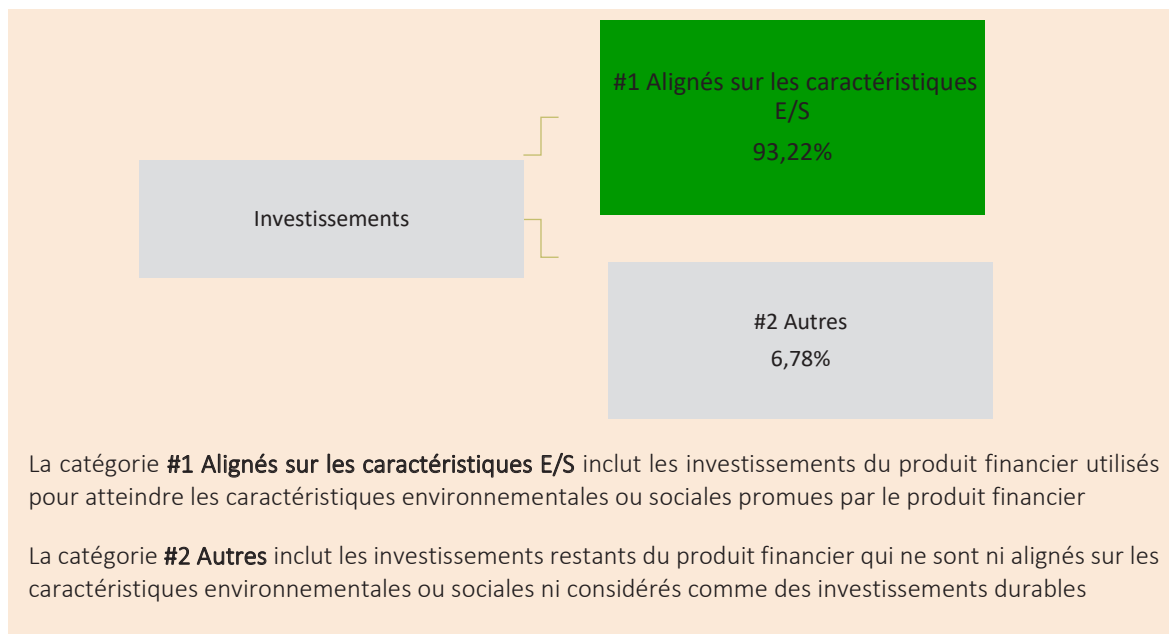
Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 93,22%.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 3,83% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 100% de l'AuM :

Autres	Poids
OPC	89,6%
Autres et liquidités	3,85%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 0% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE⁴ ?

● **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

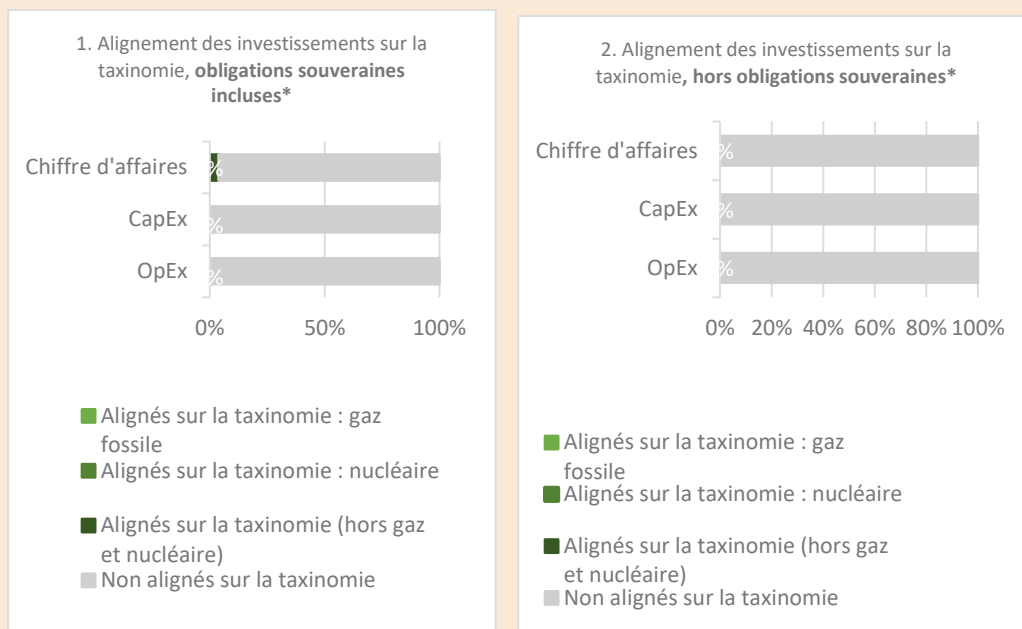
☒ Non

⁴ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0% % et 0% % respectivement au 31/12/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 6,78% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques

environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

SOREA ISR DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :

LBP AM

36, quai Henri IV

75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOREA ISR DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
LBP AM

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCPE SOREA ISR DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SOREA ISR DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En raison des délais de communication de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis le 15 mai 2025

Paris La Défense, le 15 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

 Olivier GALIENNE

Olivier GALIENNE